

ARRETE ARS Grand Est n°2026-0439 du 20 janvier 2026

Relatif à la composition du comité consultative d'allocation des ressources, section pour les services d'accueil des urgences

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 162-23 à L 162-23-11, R 162-29 et R 162-29-3 ;
- VU** le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est - Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2025-4301 du 29 décembre 2025 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1 : La section du comité consultatif d'allocation des ressources chargé d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence est composée de 17 membres répartis comme suit :

- Représentants des fédérations hospitalières nationales :

	Titulaire	Suppléant
Fédération Hospitalière de France	M. Pierre BOILEAU	
Fédération Hospitalière de France	M. Thierry GEBEL	Mme Sophie TRUCHET
Fédération Hospitalière de France	M. Jules LITVINE	M. Paul SAUVEPLANE
Fédération Hospitalière de France	Mme Justine PATE-MADESCLAIRE	
Fédération Hospitalière de France	M. Joël BUFFA	M. Fabrice GOBERT
Fédération Hospitalière de France	Mme Corinne KRENCKER	
Fédération Hospitalière de France	M. Jean-Marie WOEHL	
Fédération de l'Hospitalisation Privée	Mme Emma POIRET	Mme Christelle RAUCHS-FEBVREL
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	M. Julien DENIS	Mme Carole EHRLICH
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires		M. Sylvain DEROUET

- Représentants des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes :

	Titulaire	Suppléant
SAMU - Urgences de France	Pr Tahar CHOUIHED	
SAMU - Urgences de France	Dr Mathieu OBERLIN	
Syndicat national des urgentistes de l'hospitalisation privée	Dr Alexandre BUSCAL	Dr Thomas JEANMAIRE
	Dr Céline MORETTO	
	Dr Yannick GOTTWALLES	

- Représentants des associations d'usagers et de représentants des familles, spécialisés dans le domaine d'activité des usagers :

	Titulaire	Suppléant
France Association Santé	Mme Angèle RATZMANN	
France Association Santé	Mme Josette BURY	

Article 2 : Les membres désignés pour participer au comité consultatif d'allocation des ressources, section soins médicaux et de réadaptation sont nommés ou désignés pour une durée de 5 ans.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Monsieur Thomas TALEC

